

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1023^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 3 octobre 1961,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Discours de M. Shtylla (Albanie).....	221
Discours de M. Godinot de Vilaire (Paraguay).....	226
Discours de sir Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan).....	228

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. SHTYLLA (Albanie): Je voudrais féliciter M. Slim, au nom de la délégation de la République populaire d'Albanie, pour son élection à l'unanimité au poste de président de l'Assemblée générale à sa seizième session.

2. En ce moment de grave tension dans les relations internationales, les peuples regardent avec une anxiété mêlée d'espoir vers l'Assemblée générale et attendent que les Nations Unies assument leurs responsabilités et mettent tout en œuvre pour sauvegarder la paix mondiale.

3. Notre époque est caractérisée par des transformations révolutionnaires dans le domaine social, dans les relations internationales, dans la science et la technique. La société humaine est entrée dans une période de développement sans précédent dans tous les domaines. Sur un tiers du monde a disparu toute sorte d'oppression et d'exploitation et l'on construit avec succès le socialisme. Pour la première fois dans l'histoire, l'Union soviétique a frayé la voie du cosmos, et les voyages fantastiques des cosmonautes soviétiques ont inauguré une nouvelle époque. Nous pouvons constater avec plaisir que, dans la courte période de l'après-guerre, les peuples ont remporté d'éclatantes victoires sur l'impérialisme et le colonialisme. Il est clair cependant que, sur la voie de la libération des peuples, de leur progrès social et de la paix, c'est l'impérialisme qui fait obstacle, qui est source d'oppression, d'exploitation et de guerre.

4. Les faits montrent que, pour sauvegarder ses positions et acquérir de nouveau une hégémonie à jamais révolue, l'impérialisme n'hésite pas à recourir aux moyens les plus féroces et même au déclenchement d'une troisième guerre mondiale dont les conséquences seraient incalculables.

5. En divers points du globe, il a créé des foyers de tension; le militarisme allemand, ressuscité en Allemagne occidentale, se prépare à la guerre. En Afrique, le sang des peuples en lutte contre le joug colonial coule sans arrêt. En Extrême-Orient, Taïwan, la Corée du Sud et le Viet-Nam du Sud, sous le talon

américain, sont transformés en bases d'agression contre les pays socialistes. En Amérique latine, après l'agression d'avril 1961, qui s'est soldée par une défaite complète, les Etats-Unis d'Amérique préparent une nouvelle agression contre Cuba. Les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés ont répondu en brandissant les armes, et par de graves actions militaires, aux efforts et aux démarches de l'Union soviétique en faveur de la solution pacifique du problème allemand.

6. Il est évident que la paix est sérieusement menacée par le cours agressif de la politique des Etats-Unis d'Amérique et des autres pays membres du bloc de l'Atlantique nord. Toutefois, aujourd'hui, la volonté de paix des peuples est plus forte que jamais; les forces de paix sont plus puissantes que les forces de guerre et il existe des possibilités d'éviter la guerre, de sauvegarder la paix. L'Assemblée générale des Nations Unies, qui se réunit dans de telles conjonctures, ferait œuvre très utile en faveur de la paix si elle pouvait contribuer à arrêter ce cours périlleux des événements et aider à la solution pacifique des grands problèmes de l'heure.

7. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie, pour qui la cause de la paix est sacrée, serait heureux de pouvoir apporter sa modeste contribution aux efforts entrepris pour sauver la paix.

8. Le problème allemand, héritage de la seconde guerre mondiale, est devenu le problème le plus aigu à l'heure actuelle et il inquiète sérieusement les peuples. Seize ans ont passé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cependant, le traité de paix avec l'Allemagne n'est pas encore signé. Aujourd'hui, il existe dans ce pays deux Etats à systèmes sociaux et à voies de développement entièrement différents: la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Dans la première, l'Accord de Potsdam^{1/} a été pleinement appliqué et le pouvoir est entre les mains des forces démocratiques, tandis qu'en Allemagne occidentale, le pouvoir est détenu par les mêmes groupes qui ont élevé Hitler au pouvoir, et même par des individus directement responsables de la seconde guerre mondiale.

9. Les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France qui, par leur action et leur politique en Allemagne occidentale et à Berlin, ont rendu nul l'Accord de Potsdam, se sont opposés continuellement aux efforts déployés par l'Union soviétique et les autres pays socialistes pour conclure un traité de paix avec l'Allemagne. Ils portent l'entière responsabilité de la division de l'Allemagne, de la renaissance du militarisme revanchard en Allemagne occidentale et de la transformation de cette dernière en un dangereux foyer d'incendie au centre de l'Europe.

^{1/} Signé le 2 août 1945.

10. Berlin-Ouest, qui se trouve loin dans le territoire de la République démocratique allemande et sous l'occupation des puissances occidentales, est devenu un nid de provocations contre la République démocratique allemande et les autres pays socialistes, et s'est transformé en un dangereux baril de poudre.

11. Fidèle à sa politique de paix, la République démocratique allemande s'est efforcée et s'efforce toujours de réaliser l'union pacifique de l'Allemagne en un Etat démocratique et pacifique, conformément aux intérêts du peuple allemand, de la paix et de la sécurité en Europe. C'est dans ce but qu'elle a proposé, entre autres, la création d'une confédération des deux Etats allemands, la solution par voie de négociations des problèmes qui les intéressent, etc.

12. En revanche, la République fédérale d'Allemagne a non seulement rejeté toutes ces propositions, mais a suivi et continue de suivre une politique de revanche et d'agression. Membre de l'OTAN, réarmée, pourvue des armes les plus modernes, l'Allemagne occidentale, avec l'appui de ses alliés, vise l'annexion de la République démocratique allemande et mène une politique ouvertement expansionniste à l'égard d'autres pays.

13. En Occident, on a déclenché une campagne hystérique; on parle de la prétendue "crise de Berlin" qui, en réalité, a été montée par les Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes et par d'autres puissances de l'OTAN, à l'occasion de l'adoption par la République démocratique allemande de certaines mesures légitimes destinées à garantir son intégrité et sa souveraineté, et à l'occasion de la décision prise par l'Union soviétique et les autres pays socialistes de mettre un terme à l'état de guerre avec l'Allemagne en signant, au cours de cette année, un traité de paix avec elle.

14. Notre désir est que ce traité de paix soit signé, d'un côté, par tous les pays qui ont pris part à la guerre contre l'Allemagne hitlérienne et, de l'autre côté, par les deux Etats allemands, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne.

15. A la proposition de l'Union soviétique de négocier le traité de paix, les puissances occidentales répondent par des actes hostiles et lourds de conséquences. Si elles continuent de s'opposer à sa conclusion, les pays socialistes signeront un traité de paix séparé avec la République démocratique allemande, laquelle s'est déclarée disposée à le faire. Dans ce cas, la question de Berlin-Ouest serait résolue: Berlin-Ouest deviendrait une ville libre et démilitarisée conservant son système social et le droit de communiquer librement avec les autres pays.

16. Le traité de paix, qui est un acte de paix, mettra fin à l'état de guerre et garantira les frontières et la souveraineté nationale de la République démocratique allemande, ainsi que la liberté de la population de Berlin-Ouest qui vit actuellement sous le régime de l'occupation; il portera un coup sérieux aux plans agressifs des militaristes de Bonn et de leurs alliés de l'OTAN: il consolidera la paix et la sécurité en Europe.

17. Les peuples salueront avec satisfaction la conclusion du traité de paix avec la République démocratique allemande, et ils considéreront comme adversaires de la paix ceux qui s'y opposent et qui brandissent les armes à ce sujet.

18. Le peuple albanais, qui a été victime de l'agression nazie et qui a subi de très lourdes pertes dans la guerre contre l'Allemagne hitlérienne, est directement intéressé à la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie, ainsi que les gouvernements des autres pays socialistes, est prêt à signer le traité de paix avec les deux Etats allemands, ou avec la seule République démocratique allemande si les puissances occidentales et l'Allemagne de Bonn refusent de signer le traité de paix, convaincu qu'il est que la conclusion de ce traité de paix résoudra le grave problème allemand, améliorera sensiblement l'atmosphère internationale et ouvrira la voie à la solution des autres problèmes.

19. En outre, nous considérons que l'Assemblée générale ferait œuvre utile en faveur de la paix en se ralliant à la suggestion avancée ici même par la délégation de l'Union soviétique [1016ème séance] d'admettre aux Nations Unies les deux Etats allemands existants, suggestion que nous appuyons entièrement.

20. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie considère que le désarmement constitue l'un des problèmes clefs de notre temps. La proposition de désarmement général et complet faite en 1959 par l'Union soviétique^{2/} a suscité maints espoirs parmi les peuples, mais en pratique, jusqu'à ce jour, on n'a pas avancé d'un pas sur la voie de l'accord parce que les puissances du bloc de l'OTAN, avec à leur tête les Etats-Unis d'Amérique, sont contre le désarmement et en faveur seulement du contrôle sur les armements et de la course illimitée aux armements.

21. Dans l'intervalle de quelques mois, dernièrement, les Etats-Unis ont augmenté, de façon réitérée, leur budget militaire. Ils ont accru les effectifs de toutes les branches des forces armées, prolongé la durée du service actif des troupes et rappelé beaucoup de réservistes sous les drapeaux. Ils ont augmenté la production des armements de toutes sortes; ils ont pris des mesures pour consolider et équiper toujours davantage leurs bases militaires situées dans plus de 30 pays étrangers, ainsi que les blocs militaires de l'OTAN, de la CENTO et de l'OTASE. Les autres puissances occidentales sont également entrées dans cette campagne fébrile de préparatifs de guerre. Les Etats-Unis d'Amérique sont passés à des actes de provocation ouverte, tels que l'envoi de nouveaux renforts à Berlin-Ouest et en Allemagne occidentale, l'envoi de militaires américains et d'armements au Viet-Nam du Sud, au Laos, etc. Les faits montrent combien hypocrites sont les déclarations verbales des puissances de l'OTAN en faveur du désarmement. Ce sont ces puissances qui ont fait systématiquement obstacle aux efforts et aux nombreuses propositions de l'Union soviétique à ce sujet.

22. L'Union soviétique, avec les autres pays pacifiques, lutte avec persévérance pour le désarmement général et complet, y compris l'interdiction des essais nucléaires à propos desquels, à présent, on fait beaucoup de bruit en Occident. Cependant, il est utile de rappeler que c'est précisément la décision prise en 1958 par l'Union soviétique de suspendre de façon unilatérale ces essais qui obligea les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni à faire de même et à s'asseoir à la table de négociations à Genève

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/4219.

pour l'arrêt définitif de ces essais. Mais trois années de discussions ont prouvé que les gouvernements américain et britannique sont contre un accord équitable à ce sujet. Entre-temps, la France, leur alliée dans l'OTAN, a continué ses essais dans le Sahara, au su et avec l'appui des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Les Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes, tandis qu'ils faisaient traîner les discussions de Genève, se préparaient depuis longtemps à recommencer les essais nucléaires sous terre, ce qu'ils ont déjà fait. On ne saurait séparer ces préparatifs des autres mesures et des nombreux actes militaires de caractère agressif patent des puissances occidentales.

23. Le peuple albanais et son gouvernement ne désirent jamais revoir les horreurs de la guerre, mais ils sont convaincus que la persistance d'une telle situation, où les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés préparent une nouvelle guerre mondiale, est lourde de danger pour la paix et pour le destin du genre humain. Aussi appuient-ils entièrement les mesures de défense prises dernièrement par l'Union soviétique. La reprise des essais nucléaires de sa part est pleinement justifiée et elle ne sert pas seulement la sécurité de l'Union soviétique et de tout le camp socialiste: elle contribue aussi à sauvegarder la paix dans le monde entier. Elle constitue un avertissement à ceux qui se préparent à mettre le feu au monde, un appel à la vigilance adressé à tous les peuples. La question de l'interdiction des essais nucléaires doit être examinée et résolue comme partie intégrante du grand problème du désarmement général et complet. C'est là l'unique solution juste et possible.

24. Nous avons pris connaissance de la déclaration soviéto-américaine [A/4879] sur les principes à suivre dans les négociations sur le désarmement. Nous estimons que c'est là un pas positif. Les peuples attendent que l'on passe maintenant à la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet sous un contrôle international rigoureux, et à l'adoption de mesures appropriées pour réaliser le désarmement. Nous ne saurions cependant manquer de remarquer que, tandis que dans la déclaration que je viens de mentionner, le Gouvernement américain se prononce pour le désarmement général et complet, dans le programme présenté à ce sujet par la délégation des Etats-Unis [A/4891], les mesures proposées ne sont que des mesures partielles de désarmement et ne sauraient nullement conduire au désarmement général et complet. C'est là un autre fait qui montre que le Gouvernement américain est contre le désarmement général et complet. Ce fait ne saurait manquer d'attirer l'attention des Nations Unies et d'accroître la vigilance des peuples.

25. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie reste résolument partisan du désarmement général et complet. Voilà pourquoi il a toujours soutenu et soutient pleinement les propositions bien connues de l'Union soviétique à ce sujet, car ce sont elles seulement qui indiquent la voie juste de la solution de ce problème vital.

26. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie considère que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est d'une importance vitale pour le prestige et l'efficacité de l'Organisation elle-même. Il est clairement établi à présent — et ceci est reconnu même par les adversaires les plus

farouches de la Chine populaire — que, sans sa participation, on ne peut imaginer de résoudre avec succès les plus importants problèmes de notre temps tels que le désarmement, la liquidation du colonialisme, etc.

27. Il y a 12 ans, le 1er octobre 1949, le peuple chinois — au nombre de 650 millions de personnes — a proclamé la République populaire de Chine, acquis sa dignité, sa liberté et sa souveraineté nationale, et s'est engagé dans la voie du socialisme. La République populaire de Chine est une grande puissance mondiale qui progresse rapidement sur la voie du socialisme et dont l'influence grandissante sur le développement de la situation internationale et de l'histoire est indéniable. Elle suit résolument la politique de coexistence pacifique entre les pays à systèmes sociaux différents. Elle élargit ses relations diplomatiques, commerciales et culturelles avec les autres pays; elle a joué et continue de jouer un rôle de premier plan dans la solution des conflits en Extrême-Orient et elle mène une politique très active en vue de consolider la paix et la sécurité internationales. Elle a fait face et continue de résister, avec une patience exemplaire, aux provocations incessantes et à la politique agressive des Etats-Unis d'Amérique qui ont occupé, par la force des armes, la terre chinoise de Taïwan et d'autres îles chinoises, et qui continuent d'empêcher la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies.

28. La question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies est bien claire. Elle est Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité. Ici, à proprement parler, il n'est pas question de sa représentation, comme le propose la Nouvelle-Zélande [A/4873], mais du rétablissement de ses droits légitimes aux Nations Unies. On ne saurait cacher que le point proposé par la Nouvelle-Zélande vise à servir la nouvelle tactique du Gouvernement américain pour atteindre le même but, à savoir continuer d'empêcher la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime aux Nations Unies. Depuis des années déjà, le Gouvernement américain s'efforce de propager la fausse théorie des "deux Chines" et il n'est pas exclu, comme en fait état la presse américaine, qu'il se serve de la proposition de la Nouvelle-Zélande pour mettre en discussion la question de savoir quelle Chine doit être représentée aux Nations Unies et pour proposer la création d'une commission quelconque qui aurait pour tâche d'étudier ultérieurement la question et de faire rapport à ce sujet à la dix-septième session de l'Assemblée générale. De cette façon, la place de la Chine aux Nations Unies continuerait d'être occupée par le fantôme tchang kai-chiste.

29. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie estime que cette honteuse comédie doit prendre fin sans retard. Sur le globe, il existe une seule Chine, une et indivisible: la République populaire de Chine et, seul, son gouvernement est habilité à parler au nom du grand peuple chinois, à le représenter aux organisations internationales et à assumer des obligations en son nom.

30. Nous appuyons fermement la proposition de la délégation de l'Union soviétique demandant le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et nous estimons que l'Assemblée générale devrait

examiner et résoudre rapidement cette question de manière à expulser sans retard de cette organisation le fantôme tchang kaï-chiste et à inviter les représentants de la République populaire de Chine à venir prendre ici la place qui leur revient de droit et apporter leur très précieuse contribution.

31. Le Gouvernement albanais appuie pleinement la demande d'admission de la République populaire de Mongolie aux Nations Unies^{3/} et considère que l'obstruction systématique faite à son admission est contraire aux principes énoncés dans la Charte et aux intérêts des Nations Unies.

32. Les événements de ces dernières années — et surtout les graves événements du Congo où le nom, les moyens et les forces des Nations Unies ont été employés contre le gouvernement légitime de ce pays, contre la liberté, l'intégrité et l'unité nationales de la jeune république et où le sang coule encore — ont démontré que la composition et l'organisation de l'appareil exécutif des Nations Unies, en particulier la concentration dans les mains d'un seul homme, du Secrétaire général, de toutes les responsabilités relatives à l'application des décisions et de la politique des Nations Unies, ne sont ni justes ni appropriées. Le Gouvernement albanais, dès la quinzième session, s'est exprimé^{4/} en faveur de la proposition soviétique de remplacer le poste de secrétaire général par un organe collectif; il maintient cette attitude et considère qu'il y a lieu d'effectuer un tel changement.

33. La délégation de la République populaire d'Albanie considère que l'inclusion, sous l'influence des Etats-Unis d'Amérique, à l'ordre du jour de cette session de questions inexistantes telles que les prétendues questions de Hongrie et du Tibet ne fait qu'attiser la guerre froide et porter préjudice aux Nations Unies. Notre délégation espère que l'Assemblée générale condamnera ces tentatives nuisibles et provocatrices.

34. Le peuple et le Gouvernement albanais ont été et se tiennent toujours du côté des peuples qui luttent pour la liberté et l'indépendance nationale, contre le joug colonial. A l'époque actuelle, l'élimination du système colonial est devenue une nécessité impérieuse; elle est une partie intégrante de la lutte pour la paix et le progrès social. Par leur lutte héroïque pour la libération nationale, dont le triomphe total est certain, les peuples des pays coloniaux acquièrent le droit fondamental à la liberté et à la souveraineté nationale; ils aident la cause de la paix en affaiblissant les bases et les positions de l'impérialisme. La République populaire d'Albanie a salué, avec une ardente sympathie, l'acquisition de l'indépendance, durant les dernières années, par des dizaines de pays d'Afrique et d'Asie. Mais nous ne saurions ne pas diriger nos regards et notre cœur vers le peuple frère algérien qui, depuis sept ans, se bat héroïquement contre le joug colonial, vers le vaillant peuple de l'Angola qui, sans égard à aucun sacrifice, se bat, les armes à la main, pour sa liberté, vers les peuples de l'Oman, de l'Irian occidental et les autres peuples qui souffrent encore sous le joug colonial. Les événements de Bizerte récemment, ceux du Congo, du Laos et du Viet-Nam du Sud montrent que le colo-

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément de juillet, août et septembre 1961, document A/4953.

^{4/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières, 872ème séance, par. 19.

nialisme, sous sa forme ancienne ou sous la forme du néo-colonialisme américain, sévit contre les peuples et constitue une menace à la paix.

35. Dans son allocution devant l'Assemblée générale [1013ème séance], le Président des Etats-Unis d'Amérique, en ignorant le processus historique de libération nationale des peuples coloniaux qui se poursuit depuis nombre d'années à travers une lutte âpre et sanglante, a prêché "le mouvement pacifique" vers "l'association sur une base d'égalité" entre les oppresseurs et les opprimés; en fait, il s'est élevé contre la lutte armée des peuples d'Algérie et de l'Angola, qu'il n'a même pas mentionnés. Nul doute que, d'une pareille attitude, les peuples coloniaux et tous les autres peuples épris de liberté tireraient les conclusions nécessaires, car ils savent fort bien que les puissances coloniales font partie de l'OTAN, que les armes qui tuent les patriotes arabes en Algérie, à Bizerte, en Oman, et les patriotes nègres en Angola, au Congo et ailleurs sont des armes de l'OTAN, des armes américaines.

36. Nous constatons avec regret que rien de concret n'a été fait pour mettre en application la déclaration [résolution 1514 (XV)] adoptée, à sa dernière session, par l'Assemblée générale, sur l'indépendance des pays des peuples coloniaux. Nous saluons l'initiative de la délégation soviétique qui a proposé d'examiner à la présente session la situation en ce qui concerne l'application de cette déclaration [voir A/4859]. A notre avis, il est nécessaire et urgent que l'Assemblée générale prenne des mesures pour aider directement les peuples souffrant encore sous le joug colonial à liquider définitivement et sans retard ce système honteux et à acquérir rapidement leur liberté et leur indépendance nationale. Notre délégation appuiera chaleureusement tout effort positif dans ce sens.

37. A l'heure actuelle, où le monde se trouve dans une situation délicate et où les peuples attendent que les différends soient résolus par la voie pacifique des négociations, il serait à propos que les personnalités responsables fassent preuve de réalisme et de respect envers les autres pays, Membres ou non de l'Organisation des Nations Unies. Il est regrettable que le Président des Etats-Unis d'Amérique ait cru possible de se servir de la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire des déclarations non fondées et offensantes à l'endroit des pays du camp socialiste, dont fait également partie mon pays, la République populaire d'Albanie.

38. On comprend pourquoi la victoire de la révolution socialiste, dans une série de pays d'Europe et d'Asie, n'a jamais plu aux milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et des autres pays impérialistes; mais l'histoire a ses lois propres, et non pas celles du Congrès des Etats-Unis. Le camp du socialisme est une communauté de peuples libres, égaux et souverains qui ont rejeté à jamais toute sorte d'oppression et d'exploitation, qui sont guidés par les idées les plus progressistes et les plus humanitaires qu'ait connues l'histoire et qui, unis par les mêmes idéaux, les mêmes objectifs et les mêmes intérêts, édifient la société nouvelle, prospère et heureuse, le socialisme et le communisme.

39. Le peuple albanais s'est engagé dans la voie du socialisme il y a 17 ans, après la victoire de sa guerre de libération nationale contre les envahisseurs fascistes italiens et nazis allemands, et de sa révolution populaire. Pour la première fois, il devint véritablement libre et maître de son destin. La République populaire d'Albanie, de pays agraire ar-

riéré qu'elle était avant la libération et où sévissaient les concessionnaires impérialistes, l'oppression médiévale, la famine, l'analphabétisme et la malaria, grâce au labeur inlassable de son peuple et à l'aide fraternelle de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, est devenue à présent un pays qui marche à pas rapides sur la voie du progrès et de la prospérité, qui édifie le socialisme. Elle est déjà un pays agricole-industriel. Le troisième plan quinquennal, 1961-1965, inaugure l'étape de la transformation de l'Albanie en un pays industriel-agricole avancé, l'étape de l'édification complète de la société socialiste. A présent, nous avons une industrie, dont la production est 25 fois plus importante qu'en 1938; les mines sont devenues propriété du peuple et nous découvrons de nouveaux gisements de pétrole, de cuivre, de fer-nickel, etc. Au cours de ce quinquennat, nous jetterons les bases de la métallurgie et de l'industrie chimique dans notre pays. L'agriculture collectivisée et dont la mécanisation se poursuit, a doublé sa production et continue de se développer. Le revenu national a augmenté considérablement. Les conditions d'existence du peuple sont incomparablement supérieures à celles d'avant la libération. Le chômage n'existe plus. L'analphabétisme a été liquidé depuis 1955. Actuellement, par rapport à 1938, nous avons 5 fois plus de médecins et d'agronomes, 25 fois plus d'ingénieurs; en 1965, ces chiffres seront doublés, certains même triplés. Nous avons complètement éliminé la malaria et d'autres maladies chroniques. Un système complet d'assurances sociales garantit gratuitement les services nécessaires aux travailleurs et à leurs familles. L'accroissement net de la population est passé de 16 p. 1 000 en 1938 à 32 p. 1 000 en 1960, c'est-à-dire qu'il a doublé; je crois que c'est là l'indice le plus élevé en Europe et il témoigne de l'augmentation du bien-être de notre peuple. Le pouvoir populaire, le socialisme, a apporté au peuple albanais la liberté, la dignité et la prospérité. Il lui garantit un avenir plus heureux encore.

40. Nous ne sommes jamais intervenus et n'interviendrons jamais dans les affaires d'autrui, mais nous ne permettons pas non plus à autrui d'intervenir dans nos propres affaires. Qui désire donner aux autres pays des leçons de libre disposition, de liberté et de démocratie, ferait mieux d'assurer ces conditions dans son propre pays.

41. Le socialisme est, à présent, un système mondial qui va de l'avant, dont le poids et l'influence grandissent incessamment. Il inspire tous les peuples qui aspirent à la liberté et au progrès social. La politique à courte vue des Etats-Unis d'Amérique, visant à faire faire marche arrière à l'histoire, est vouée à l'échec. Nous sommes convaincus que la seule voie raisonnable et qui répond aux intérêts réels des peuples et de la paix est l'établissement, entre les pays du système socialiste et ceux du système capitaliste, de relations de coexistence pacifique, car celle-ci est l'unique forme possible et juste de relations entre pays à systèmes sociaux divers, dans les conditions historiques actuelles.

42. La République populaire d'Albanie consacre tous ses efforts et toutes ses énergies à l'édification pacifique du pays et au maintien de la paix. Elle suit toujours une politique extérieure pacifique, qui découle du caractère même de son système social et répond aux intérêts vitaux de son peuple. Personne plus que le peuple albanais n'est intéressé à la sauvegarde de la paix, car, par expérience, il connaît bien les malheurs de la guerre. Voilà pourquoi il

appuie de tout cœur la politique de son gouvernement et veille avec soin à la défense de son pays, du socialisme et de la paix.

43. En amitié et à jamais à l'unisson avec l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les autres pays du camp socialiste, qui est la citadelle de la paix, le Gouvernement de la République populaire d'Albanie, conséquent dans sa politique de paix, applique fermement la politique de coexistence pacifique avec les pays à systèmes sociaux différents. Il respecte les principes énoncés par la Charte des Nations Unies et, sur ces fondements, il œuvre constamment pour des relations normales et de coopération fructueuse avec les autres pays, en particulier avec les pays voisins. Nous avons des relations amicales avec plusieurs pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Notre commerce extérieur et nos échanges culturels avec l'étranger se développent chaque année.

44. Le Gouvernement albanais attache une importance particulière à la réalisation de la proposition qu'il a faite en 1959^{5/}, de concert avec le Gouvernement soviétique^{6/}, pour la transformation des Balkans et de l'Adriatique en une zone de paix sans armes atomiques et sans fusées. Cette proposition est toujours d'actualité, et nous estimons que son adoption par tous les pays intéressés, dans les conditions actuelles, jouerait un rôle positif en faveur de la détente internationale.

45. En outre, nous soutenons les propositions visant à la création de telles zones libres d'armes nucléaires en Europe centrale, dans la région de l'Océan Pacifique, en Afrique, comme étant des contributions importantes à la cause de la paix. Par ailleurs, nous ne saurions ne pas relever les intenses activités agressives déployées, ces derniers temps surtout, par les Etats-Unis d'Amérique et certains de leurs partenaires de l'OTAN dans la zone des Balkans et de la Méditerranée: les importantes manœuvres militaires, par exemple, effectuées récemment en Méditerranée et dans la Grèce du Nord, dans les conditions supposées de la "guerre atomique", et dirigées contre les pays socialistes des Balkans et tout le camp socialiste.

46. A l'heure actuelle, la paix est l'exigence fondamentale de tous les peuples. Partout dans le monde, ces derniers condamnent la politique de provocation et de guerre de l'impérialisme et se lèvent pour la défense de la paix et en faveur de la coopération pacifique internationale. Si nous voulons maintenir la paix et épargner à l'humanité le fléau de la guerre nucléaire, tous les gouvernements conscients de leurs responsabilités doivent y contribuer par des efforts concrets de paix.

47. Les moments que nous traversons sont graves, mais non désespérés. Nous voulons croire que les Nations Unies, au cours de la seizième session de l'Assemblée générale, vont prendre des mesures effectives pour garantir la paix et la sécurité internationales; ainsi elles répondront par des faits à l'espoir que les peuples placent en elles.

48. Le **PRESIDENT**: Je remercie le Ministre des affaires étrangères d'Albanie. Avant de passer la pa-

^{5/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Séances plénières, 816ème séance, par. 125 à 127.

^{6/} Proposition contenue dans un discours prononcé par M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres, au printemps 1959, lors d'une visite en Albanie.

role à l'orateur suivant, je voudrais annoncer ce qui suit: les membres de notre assemblée savent que nous avons un ordre du jour assez chargé. Je voudrais donc proposer de clore la liste des orateurs sur le débat général le vendredi 6 octobre à 18 heures. En conséquence, j'invite tous les Membres qui ont l'intention de participer à cette discussion générale à se faire inscrire dès que possible.

49. Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire d'Etat aux relations extérieures du Paraguay.

50. M. GODINOT DE VILAIRE (Paraguay) [traduit de l'espagnol]: La disparition tragique de l'apôtre de la paix que fut Dag Hammarskjöld a profondément ému la nation paraguayenne. Rien ne traduit mieux la peine causée à mes compatriotes par cet événement tragique que le passage suivant du message adressé au Président de l'Assemblée générale par le Chef de l'Etat paraguayen, le général Stroessner:

"Le peuple et le Gouvernement du Paraguay ont été profondément émus d'apprendre le décès tragique de l'éminent Secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, qui a trouvé la mort dans l'accomplissement de son devoir. La disparition de cet homme illustre, qui travaillait inlassablement et avec tant de compétence à la consolidation de la paix mondiale endeuille cette organisation internationale ainsi que tous les peuples du monde. Veuillez trouver dans ces paroles l'expression de notre profonde douleur*."

C'est en ces termes sincères et émus que ma délégation rend l'hommage de son admiration et de son respect à la mémoire de celui qui a sacrifié sa vie aux idéaux les plus élevés de l'humanité.

51. Bien avant d'avoir obtenu son indépendance politique, le Paraguay a mené une lutte constante en faveur du principe de l'autodétermination des peuples. Nous sommes toujours restés fidèles à ce principe, symbole d'une vocation enracinée au plus profond des traditions autochtones, et dont l'histoire de notre pays est le témoignage. C'est sur ce même principe que se fonde la ferme position anticolonialiste dont nous ne nous sommes jamais départis.

52. Nous estimons que les problèmes créés par le colonialisme doivent être résolus à tout prix, car on ne peut nier qu'en introduisant des éléments de mésentente dans le climat international, ils compromettent gravement les tentatives de pacification mondiale. C'est pourquoi nous saluons avec enthousiasme la naissance de nouveaux Etats et leur admission dans l'Organisation des Nations Unies, et nous entretenons l'espoir que d'autres nouveaux pays, une fois aplanies les difficultés naturelles auxquelles ils se heurtent actuellement, obtiendront bientôt leur indépendance pleine et entière. Nous tenons à réitérer ici les vœux que le Paraguay a exprimés au Conseil de tutelle, à propos de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dans les termes suivants:

"L'exercice du droit des peuples à la libre détermination n'est pas et ne peut pas être la conséquence de l'établissement préalable de conditions idéales. Les peuples portent en eux-mêmes des forces permanentes et dynamiques qui les poussent à perfectionner constamment leurs institutions politiques, à renforcer leurs structures économiques, à élever

le niveau de leur enseignement, à améliorer leur niveau de vie et à enrichir leur patrimoine culturel, mais, par-dessus tout, les peuples sont animés d'un désir passionné de liberté et de connaissance qu'ils aspirent à mettre au service de leur idéal."

53. C'est sur la base de ces considérations que nous avons réclamé, et que nous ne cesserons de réclamer des mesures de plus en plus rapides et efficaces pour rapprocher, autant qu'il est possible et raisonnable de le faire, le moment où les peuples dépendants, constitués en entités politiques distinctes, pourront et devront déterminer eux-mêmes leur destin national.

54. En 1958, lors de la treizième session de l'Assemblée générale, le Paraguay a été élu membre du Conseil de tutelle, avec un mandat ordinaire de trois ans, qui doit se terminer le 31 décembre 1961.

55. Au cours de ces trois ans et conformément à la politique que le Paraguay n'a cessé de défendre sur la question du colonialisme, nous avons appuyé au sein du Conseil toute tentative tendant à intensifier, à accélérer et à rendre plus dynamique la préparation des peuples sous tutelle en vue de les aider à atteindre les objectifs recherchés. Nous n'avons épargné aucun effort pour inciter les puissances administrantes à accorder la plus grande attention à la préparation de ces peuples dépendants dans les domaines politique, économique et social et dans celui de l'enseignement. Nous sommes heureux de souligner que le Conseil de tutelle, cet important organe des Nations Unies, a réussi tout particulièrement, au cours de ces dernières années, à obtenir des puissances administrantes qu'elles se préoccupent davantage des populations encore sous tutelle.

56. Dans quelques mois il ne restera plus que trois territoires sous tutelle, tous trois situés dans le Pacifique: le Territoire des Iles du Pacifique, considéré comme zone stratégique, Nauru et la Nouvelle-Guinée, et le processus d'émancipation des anciens territoires sous tutelle d'Afrique sera terminé. Le Conseil aura donc l'occasion de concentrer ses efforts sur ces trois territoires; il n'est pas difficile de prévoir les résultats de ses délibérations.

57. A l'approche du terme de notre mandat au sein de ce conseil, nous pouvons affirmer sans crainte d'être démentis, que le Paraguay s'est attaché, avec tout son dévouement et toute son énergie, à défendre objectivement et impartialement les intérêts des peuples sous tutelle, et à s'acquitter ainsi de la tâche délicate que lui avait confiée l'Assemblée générale par le vote de la majorité de ses membres.

58. Nous exprimons une fois de plus aux pays d'Amérique latine qui ont appuyé la candidature du Paraguay au Conseil de tutelle, notre gratitude pour l'occasion d'œuvrer qu'il nous ont fournie et nous les assurons que, fidèles à la politique du continent, nous croyons fermement avoir représenté dignement notre hémisphère, notre civilisation et notre culture continentale au cours des travaux de ce conseil. Nous n'avons cessé de faire valoir les vœux des peuples d'Amérique latine qui espèrent que le monde ne comptera bientôt que des peuples indépendants et souverains.

59. Le Paraguay suit avec grande attention le problème que pose la division de l'Allemagne. Par suite de cette division, une partie du peuple allemand est victime d'une honteuse oppression, contraire aux prescriptions de la Charte des Nations Unies. La nation allemande a légitimement le droit de se

* Tous les messages de condoléances reçus à l'occasion de la mort du Secrétaire général Dag Hammarskjöld ont été réunis en un document distribué sous la cote A/4894 et Add.1 et 2.

constituer en un Etat unique, si le peuple en décide librement ainsi. Mais en attendant, tant que ce problème subsiste, nous risquons de voir éclater des crises semblables à celle de Berlin, et peut-être même d'autres, encore plus graves de conséquences. Cette division est une menace constante pour la paix et la sécurité du monde. Nous croyons fermement que c'est le peuple allemand lui-même, et nul autre, qui a le droit d'arrêter son destin. Nous estimons donc que la solution la plus juste et la plus équitable, celle qui obtient toute notre adhésion, consiste à consulter la population allemande quant à son avenir.

60. Mon pays ne s'oppose pas de manière absolue à la révision de la Charte des Nations Unies, mais il estime qu'il ne devra y être procédé que lorsque les conditions seront favorables et que la situation internationale en fournira l'occasion, étant bien entendu cependant que la révision de la Charte ne devra entraîner d'aucune façon l'affaiblissement de notre organisation. En attendant, nous sommes partisans de l'application rigoureuse de la Charte, instrument qui, grâce à sa souplesse, répond suffisamment à son objet, dans la mesure où les Etats Membres se conforment strictement à ses dispositions.

61. A la suite du décès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le problème qui s'était déjà posé à propos du poste important qu'il occupait vient s'ajouter aux autres problèmes d'actualité qui sont au premier plan des préoccupations mondiales: il contient en effet de quoi provoquer une crise internationale. L'élection du plus haut fonctionnaire de l'Organisation est une tâche qu'il est impossible de remettre, afin de ne pas entraver l'action prévue par la Charte. Sur ce point, le Paraguay s'oppose à tout changement visant à diviser les responsabilités. Nous ne pouvons nous associer à la proposition de nommer plus d'une personne au poste de secrétaire général. C'est une proposition que nous jugeons absolument inacceptable car nous pensons qu'elle affaiblirait la fonction au préjudice de la solution des problèmes mondiaux et, en dernière analyse, des Etats Membres de l'Organisation. Si ce poste, qui est par sa nature même un poste d'exécution, était occupé par plus d'une personne, le Secrétariat général ne pourrait guère s'employer à faciliter la mise en œuvre des résolutions émanant du Conseil de sécurité puisque, par la force des choses, les titulaires proviendraient de régions géographiques où sont préconisés des critères diamétralement opposés.

62. "Préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances." C'est en ces termes que le Préambule de la Charte des Nations Unies définit l'une des fins essentielles de notre organisation; et pourtant, jusqu'ici, la réalité des faits et le comportement des hommes nous donnent à penser que lesdites fins sont encore loin d'être réalisées.

63. Tant qu'il n'y aura pas d'intention sincère et loyale d'appliquer les normes et les principes internationaux, l'humanité demeurera au carrefour tragique de la terreur et du désespoir.

64. L'une des grandes puissances ayant repris les essais nucléaires dans l'atmosphère, rompant ainsi le statu quo, le monde se voit de nouveau menacé dans ses espoirs de vivre en paix, à l'abri de la crainte.

65. Ma délégation appuiera tout projet tendant à faire cesser les essais nucléaires, car le recours à ces

essais et les progrès dans ce domaine ne sont pas précisément les moyens de nous mener à la coexistence pacifique, laquelle, jamais, ne pourra être obtenue par l'intimidation. La science atomique au service des idéaux pacifiques du progrès humain, constitue un but attrayant pour l'esprit scientifique et comportant d'immenses possibilités pour le bonheur des peuples. Voilà l'objectif vers lequel il faudrait tendre: la science au service de l'homme et non au service de l'anéantissement de l'humanité.

66. La Charte de San Francisco proclame que le respect des droits de l'homme est l'une des conditions essentielles de la paix dans le monde. Le Paraguay a adhéré à tous les pactes et accords internationaux conclus dans ce sens, et son gouvernement, fidèle à ses engagements et désireux de mener à bien son programme, s'est constamment préoccupé de perfectionner ses lois et de les ajuster aux aspirations démocratiques et sociales de son peuple. Le président Stroessner vient de promulguer une loi de la République accordant aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes. Il y a quelques années, en reconnaissance de tout ce que la patrie doit à ses filles, qui sont les mères de notre nation, le Paraguay leur a accordé les droits civils. Aujourd'hui, par une décision à la fois juste et opportune, il admet la femme paraguayenne à l'exercice de tous les droits, afin qu'elle ne soit plus la spectatrice silencieuse des événements collectifs, mais qu'elle participe légitimement aux grandes décisions nationales, en prenant part aux délibérations et au vote.

67. A côté de cet événement important il en est un autre dont je dois faire mention, ne serait-ce que brièvement: il s'agit de la réforme agraire.

68. Pour mon peuple qui s'adonne essentiellement à l'élevage et à l'agriculture, cette réforme est d'une importance telle que, de l'avis des gouvernants actuels du Paraguay, sa réalisation va de pair avec la reconnaissance des droits de l'homme.

69. Sans ostentation ni propagande démagogique, sans avoir à porter atteinte à des intérêts privés, le gouvernement a, grâce uniquement à l'utilisation rationnelle de ses propres réserves, distribué des terres aux paysans, fondé des colonies agricoles et ouvert des routes aux quatre coins de son territoire, pour sauver de l'isolement et incorporer à l'économie nationale des zones jusqu'alors déshéritées et oubliées. Il y a quelques jours seulement, au cours d'une cérémonie organisée par l'Institut de réforme agraire, le chef de l'Etat paraguayen a remis personnellement à un humble paysan le 15 000ème titre de propriété attribué au cours de son administration progressiste. Si l'on prend en considération les données publiées par la FAO, on peut apprécier l'importance de ce chiffre, surtout si l'on tient compte de la population du Paraguay et si l'on veut bien faire la comparaison avec d'autres pays de l'hémisphère.

70. L'"Alliance pour le progrès", cette heureuse conception du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. John Kennedy, s'est traduite concrètement dans la charte de Punta del Este. En faisant le point des problèmes économiques et sociaux qui se posent, ce document permet de remédier à la situation dans laquelle se trouvent nos pays et il incitera les gouvernements et les peuples à intensifier leurs efforts et à apporter d'importantes réformes à leur régime fiscal, leurs méthodes d'agriculture et d'élevage, leur système d'enseignement et leurs services de santé.

71. Les Etats-Unis d'Amérique ont promis d'étudier la possibilité d'accroître leur coopération technique et financière en vue d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux de développement à court et à long terme.

72. Pour combattre, dans toutes les régions du monde, les maux d'origine socio-économique, il faut nécessairement, étant donné le rapport étroit qu'il y a entre cet aspect de la vie nationale et la situation politique, assurer la stabilité à l'intérieur de chaque pays; celle-ci aura à son tour des répercussions sur le plan international.

73. En raison de l'interdépendance économique des diverses régions du monde, il faut que l'on accorde d'urgence une aide adéquate aux pays insuffisamment développés, compte tenu de la nature et de la complexité de leur économie. En même temps, on doit s'efforcer de stabiliser les prix des matières premières et donner à ces pays la possibilité de procéder eux-mêmes à la transformation de leurs produits de base.

74. Les crédits accordés aux nations dont l'économie est axée sur l'agriculture et l'élevage doivent être régis par des systèmes d'aide économique et financière plus souples, car ces nations n'en tireraient aucun bénéfice si on les soumettait au même régime que les pays à économie plus forte, comme les pays industriels ou qui ont atteint un degré d'industrialisation tel qu'ils peuvent assurer à leur population un niveau de vie plus élevé.

75. Dans le but de surmonter leurs difficultés, et s'inspirant de l'exemple du Marché commun européen, plusieurs pays de notre continent, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay ont signé le Traité de Montevideo qui a créé l'Association latino-américaine de libre-échange. Les membres de cette association cherchent à rendre leurs économies complémentaires, et, dans un esprit de solidarité et de fraternité sincère, ils ont institué des avantages particuliers en faveur des nations relativement moins développées sur le plan économique.

76. A partir du 1er janvier 1962, le système entrera en vigueur et, d'ici 12 ans, des produits échangés d'une zone à l'autre seront libres de tous droits, les marchés intérieurs étant étendus à l'ensemble de la région. L'optimisme justifié avec lequel on a traduit dans la réalité cette aspiration commune, fait tache d'huile et s'étend maintenant à d'autres républiques sœurs qui, tels l'Equateur et la Colombie, ont déjà annoncé leur intention de se joindre à l'Association latino-américaine de libre-échange.

77. La création de l'Association latino-américaine de libre-échange revêt encore plus d'importance du fait de la constitution par les républiques d'Amérique centrale de leur propre marché commun. Le jour n'est pas éloigné où, ayant concilié leurs intérêts divergents, tous les pays d'Amérique seront unis par de puissants liens de coopération économique.

78. Ce que je viens de dire illustre de façon concrète l'esprit dans lequel les générations actuelles de notre hémisphère abordent les grands problèmes de l'heure. D'un côté, l'Alliance pour le progrès, qui permettra à nos peuples d'avancer dans les domaines économique, culturel, sanitaire et social, de l'autre, l'Association latino-américaine de libre-échange, qui s'apprête à faire disparaître les frontières artificielles que constituent les taxes et les droits, pour créer une seule patrie aux fins de l'échange des produits agri-

coles et manufacturés. Il y a là, sans aucun doute, un réel encouragement pour les masses prolétaires de nos villes et de nos campagnes qui aspirent à une vie meilleure.

79. Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous féliciter à son tour pour votre élection à la présidence de la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre personnalité éminente, justement appréciée depuis des années dans ces réunions internationales où vous avez fait preuve d'un esprit élevé de justice, d'un jugement pondéré et d'une saine compréhension des problèmes qui assaillent le monde, vous rendent particulièrement digne d'exercer les hautes fonctions de président de l'Assemblée et nous sommes convaincus que, dans l'accomplissement de ces fonctions, vous déploierez toutes ces qualités que nous admirons tant en vous.

80. Messieurs les représentants, puisse le Seigneur éclairer les délibérations de cette Assemblée afin que nous soyons dignes du mandat que nous ont confié nos peuples en vue de rechercher les moyens d'éloigner, si possible à tout jamais, le spectre de la guerre.

M. Schurmann (Pays-Bas), vice-président, prend la présidence.

81. Sir Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Nous nous joignons aux représentants des autres Etats Membres pour dire combien nous sommes heureux que M. Slim ait été élu à l'unanimité à la présidence de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Etant donné les rapports très étroits et les liens d'amitié qui ont toujours été maintenus entre la Tunisie et le Pakistan, notre délégation et notre gouvernement se réjouissent particulièrement de son élection. Au nom du Pakistan, de son gouvernement et de son peuple, j'ai l'honneur de présenter à M. Slim nos félicitations sincères. Nous prions pour qu'il soit bien inspiré en toutes circonstances lorsqu'il s'acquittera des lourdes responsabilités de ses hautes fonctions, et pour que l'Assemblée puisse résoudre sous sa direction les difficiles problèmes qui se posent à elle à la présente session, et aboutir à des solutions qui se révéleront véritablement favorables à tous les intéressés.

82. L'ouverture de la seizième session ordinaire de l'Assemblée générale a été marquée par une poignante tragédie. Dag Hammarskjöld incarnait l'esprit des Nations Unies et les idéaux formulés dans la Charte de l'Organisation. A partir du moment où il a assumé les fonctions de secrétaire général, il s'est dévoué à la cause de l'humanité, s'efforçant constamment de maintenir l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, de développer ses activités, d'affermir son autorité et de rehausser son prestige. Sa vie est un brillant exemple de dévouement total à un but élevé, indifférent aux risques et aux menaces. En mourant, il nous a légué une mission sacrée: continuer à faire flotter très haut la bannière de la paix, de la liberté, de la justice et de la dignité humaine, au-dessus des conflits d'idéologie, des rivalités internationales, des ambitions individuelles et de tout ce qui pourrait diviser l'humanité en catégories, en rangs ou en classes. Nous devons prendre l'engagement de nous acquitter au mieux de cette mission.

83. Notre premier devoir est de veiller à ce que la direction de l'Organisation soit confiée à une personne qui, en raison de ses qualités, de son expérience et de sa personnalité, sera jugée digne de cette haute

responsabilité et sera capable de s'acquitter de ses fonctions sans crainte et en toute impartialité. Cette décision doit être prise rapidement. Cette organisation, vers laquelle convergent tous les espoirs de l'humanité pour le maintien de la paix et le bonheur de l'humanité, ne doit pas être laissée à la dérive, à la merci de tous les vents, ni devenir le théâtre de conflits entre les grandes puissances. Elle doit au contraire être renforcée afin d'être à même d'accomplir progressivement, et avec un succès croissant, les tâches pour lesquelles elle a été créée. Pour cela, il est nécessaire que sa direction soit confiée à une seule personne qui se conformera aux directives de l'Organisation et ne sera inféodée à aucune puissance ni groupe de puissances.

84. Qu'il me soit permis d'ajouter à ce propos que mon gouvernement envisage avec crainte et avec une extrême défaveur toute classification des Etats Membres de l'Organisation en dehors du cas expressément prévu par la Charte elle-même, à savoir celui du Conseil de sécurité, qui est composé de membres permanents et de membres non permanents. Il est évident que la composition du Conseil de sécurité doit répondre à la nécessité d'une large répartition géographique; on doit en tenir compte à certaines occasions. Mais, en dehors de ce cas, toute classification ou groupement serait arbitraire. Toute tentative visant à établir une telle classification, à diviser par exemple les Etats Membres en pays "non engagés", "non alignés", ou "neutres" et pays "engagés" ou "alignés", irait à l'encontre du principe de la souveraine égalité des Etats Membres, serait pernicieuse, et provoquerait des tensions et des pressions qui pourraient mettre en péril l'existence même de l'Organisation et qui, en tout cas, compromettraient gravement son efficacité. Nous tenons à bien préciser que nous ne sommes nullement disposés à reconnaître ou à tolérer une telle classification, et nous espérons fermement qu'on ne cherchera ni à introduire ni à sanctionner semblable distinction, dans quelque but que ce soit, au sein de l'Organisation.

85. Nous avons à résoudre au cours de cette session nombre de graves problèmes, dont certains sont déjà anciens et d'autres nouveaux. Il n'entre pas dans notre propos d'essayer de les passer tous, ou presque tous, en revue à ce stade de nos travaux. Nous nous bornons pour le moment à exprimer brièvement notre opinion sur certains d'entre eux dont nous sentons particulièrement l'urgence.

86. Le problème qui se pose avec le plus d'acuité est celui que suscite la reprise des essais nucléaires. Alors que tous les autres problèmes ou toutes les autres situations pouvant constituer une menace contre la paix nous donnent, dans une certaine mesure, le temps de la réflexion et nous permettent de procéder à des discussions, à des négociations et à des ajustements, la reprise des essais nucléaires constitue un danger actuel, réel et progressif, qui menace la santé et le bonheur de l'humanité et même le maintien de la vie humaine sur la terre. Ainsi que le président Kennedy l'a rappelé à l'Assemblée il y a quelques jours [1013ème séance], les négociations relatives à l'interdiction des essais nucléaires ne doivent pas et ne devraient pas nécessairement attendre un désarmement général. C'est pourquoi nous demandons instamment que les deux points relatifs à cette question qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée soient examinés en priorité par la Première Commission, avant toutes les autres questions qui lui ont été renvoyées.

87. La situation internationale est tendue. La paix internationale est fort précaire et ne tient qu'à un fil bien mince. L'humanité entière est entraînée dans un tourbillon de crises qui se succèdent sans arrêt et ne cessent de croître en importance et en complexité. Il faut certes continuer à n'épargner aucun effort pour atténuer et résoudre les tensions internationales, mais il semble que l'on soit d'accord pour reconnaître que le désarmement total est, en fin de compte, la seule solution réelle aux problèmes qui menacent la paix. Un accord est intervenu sur les principes [voir le document A/4879] qui pourraient servir de base à la conclusion d'un traité sur le désarmement: c'est là un signe de bon augure, mais à notre avis rien de plus. Cela permet toutefois de reprendre les négociations.

88. Nous avons accueilli avec satisfaction la déclaration que le président Kennedy a faite le 25 septembre dernier et dans laquelle il a indiqué quelles seraient les six premières étapes du programme de désarmement. Nous ne pensons pas qu'elles prêtent beaucoup à controverse. Mais, à ce propos, nous voudrions attirer l'attention de l'Assemblée sur la déclaration dont sont convenus les premiers ministres du Commonwealth le 17 mars 1961, où sont définis les buts et les principes du désarmement. Il est dit dans cette déclaration:

"Les principales puissances militaires devraient reprendre sans délai les négociations directes, en étroit contact avec les Nations Unies qui, aux termes de la Charte, sont responsables du désarmement. Etant donné que la paix intéresse le monde entier, d'autres nations devraient également avoir part aux négociations sur le désarmement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme spécial créé par les Nations Unies, soit des deux façons." [A/4868, par. 5.]

89. Cette déclaration, qui figure maintenant parmi les documents de l'Organisation des Nations Unies, constitue, à notre avis, une base équitable et pratique en vue d'un accord sur le désarmement. Nous croyons donc fermement qu'il est possible d'entreprendre de nouvelles négociations en vue d'aboutir à un accord sur le désarmement. Nous reconnaissons que le problème est complexe et que sa solution pourrait être aussi difficile qu'elle est essentielle à la sécurité, voire à la survie de l'humanité. Nous nous permettons de faire observer qu'en abordant ce problème il conviendrait peut-être de ne pas se borner à étudier et à évaluer les moyens techniques permettant d'assurer la sécurité à l'échelon national ou régional; il faudrait également tenir compte des craintes, des soupçons, et des malentendus existant au sujet de la politique, des buts et des motifs de chaque partie. Chacune des parties doit faire un effort sincère pour comprendre et satisfaire les besoins de l'autre et pour apaiser ses craintes. En d'autres termes, chacune des parties ne devrait pas se préoccuper uniquement de défendre sa propre position, mais elle devrait aussi s'efforcer de convaincre l'autre partie qu'elle désire sincèrement la protéger contre des risques injustifiés et des hasards imprévus. Cela impliquerait une analyse réaliste de tous les aspects du problème et un effort résolu de la part de chacune des parties pour se mettre à la place de l'autre et l'aider à comprendre toutes les difficultés. Les questions en jeu sont d'une telle importance et leurs conséquences peuvent être si graves que nous espérons sincèrement que tous les intéressés réussiront à opérer ce qui revient presque à un revirement dans la façon d'envi-

sager ce problème vital ainsi que dans les méthodes à employer pour tenter de le résoudre.

90. Nous nous permettons de suggérer en outre qu'il faudrait multiplier les efforts en vue de résoudre les différends qui naissent dans la pratique, non seulement entre les grandes puissances, mais également entre les autres Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies; nous estimons en effet que le règlement de tout différend, grave ou de moindre importance, fortifierait la confiance entre les parties aussi bien que la confiance des pays dans l'Organisation, si bien que la solution d'autres différends s'en trouverait grandement facilitée. Le manque de confiance est l'obstacle le plus sérieux que nous avons à surmonter. Le rétablissement et le maintien de la confiance constituent les éléments les plus importants qui puissent nous aider à parvenir à un accord sur les grands problèmes et à résoudre les grands conflits. La confiance est une plante délicate qui exige beaucoup de soins. Pour créer la confiance, il faut avoir soi-même confiance; pour gagner la confiance d'autrui, il faut être prêt à faire soi-même confiance. La première condition de cette confiance est que chacun de nous respecte ses engagements dans la lettre et dans l'esprit, étant pleinement assuré que si une partie à un accord est prête à s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de cet accord, l'Organisation et les Etats Membres veilleront à ce que l'autre partie ne demeure pas en reste.

91. L'Organisation des Nations Unies et tous les Etats Membres doivent chercher à renforcer leur autorité morale en alignant leur politique sur les buts et les principes de la Charte et en conformant leur conduite à ces buts et à ces principes. Le désarmement ne suffira pas à assurer la paix et la sécurité. Ce n'est là qu'un pas — encore qu'il s'agisse d'un pas très important et même essentiel — dans la voie du maintien de la paix et de la sécurité. Nous aurons atteint la sécurité lorsque nous serons véritablement liés par notre parole, non seulement dans le domaine des relations privées, mais aussi dans celui des affaires publiques et des relations internationales. C'est là un aspect du problème auquel nous n'avons pas encore accordé toute l'attention qu'il mérite.

92. Les problèmes concrets les plus pressants sont pour le moment la question de Berlin et celle de l'Allemagne orientale. Là, il importe au premier chef que les accords existants soient scrupuleusement respectés. Si l'on désire y apporter des modifications, il faut le faire avec le consentement et l'accord des parties. Tous les intéressés, qu'il s'agisse de gouvernements ou de peuples, doivent cependant reconnaître que dans un monde dynamique, l'insistance à maintenir des positions statiques entrave le progrès et devient une cause de friction et de conflit. Lorsque des éléments nouveaux apparaissent, il faut les admettre et en tenir compte. On doit toutefois avoir recours pour cela à la négociation plutôt qu'aux ultimatums ou à la politique du fait accompli. Il serait peut-être nécessaire, là aussi, de reconsidérer le problème, et les points de vue nouveaux qui en résulteraient pourraient être intéressants. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, il faut reconnaître et convenir que toute modification doit être subordonnée au consentement et à l'accord des intéressés.

93. Le problème du colonialisme évolue fort heureusement vers une solution. Nous avons eu le grand

plaisir et la grande satisfaction d'accueillir le Sierra Leone au sein de cette association d'Etats souverains [1019ème séance]. Nous espérons qu'il nous sera donné d'accueillir parmi nous le Tanganyika vers la mi-décembre. De nombreux indices font présager la reprise des négociations en vue de reconnaître et d'assurer l'indépendance de l'Algérie. Nous espérons sincèrement que ces négociations permettront d'atteindre rapidement cet objectif urgent et si ardemment désiré et qu'il nous sera donné d'accueillir l'Algérie au sein de l'Organisation des Nations Unies avant la clôture de la seizième session de l'Assemblée générale. Néanmoins, plusieurs difficultés doivent encore être réglées avant que l'on puisse considérer le problème colonial comme définitivement résolu.

94. Une des nombreuses leçons que l'expérience congolaise nous a enseignées est qu'en même temps qu'il nous faut insister pour que le colonialisme soit liquidé aussitôt que possible, il nous faut obtenir que les peuples des territoires et des régions encore soumis au régime colonial soient rapidement formés à exercer le pouvoir politique et à s'acquitter de façon satisfaisante des responsabilités qui incombent aux Etats souverains, afin que la passation des pouvoirs puisse dans chaque cas s'effectuer sans heurt, et que les nouveaux Etats souverains puissent s'engager, avec confiance et sécurité, dans la voie de la consolidation, de la reconstruction et de l'édification de la nation.

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

95. Nous regrettons profondément que le différend qui oppose l'Indonésie aux Pays-Bas au sujet de la Nouvelle-Guinée occidentale n'ait pas encore été réglé. N'était la persistance de cette difficulté, nous pourrions voir, dans la proposition faite par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas dans son discours du 26 septembre 1961 [1016ème séance], une étape importante des progrès vers la solution du problème colonial. Nous estimons que la procédure proposée par les Pays-Bas en ce qui concerne la Nouvelle-Guinée occidentale mérite d'être étudiée avec soin et considérée comme un modèle à adopter dans le cas des territoires coloniaux qui n'ont pas encore atteint le seuil de l'indépendance et dont les populations doivent être préparées à assumer et à exercer les multiples responsabilités qui incombent aux Etats indépendants. Cette procédure est fort bien conçue pour répondre aux besoins dont nous venons de parler.

96. Sur le problème capital de la liquidation du système colonial, le Pakistan continuera, comme il l'a toujours fait, d'appuyer toutes les propositions de caractère pratique tendant à aider les peuples dépendants à obtenir rapidement la souveraineté.

97. Il ne s'agit là que de quelques-uns des problèmes qui nous assaillent à l'heure actuelle. Il en est d'autres, dont on a, dans certains cas, reconnu l'existence, et que des efforts croissants s'efforcent de résoudre. Nous songeons aux besoins économiques et sociaux d'une grande partie de l'humanité. L'acuité de ces problèmes augmente tous les jours mais les efforts faits jusqu'ici pour les résoudre, loin d'être suffisants, sont de moins en moins satisfaisants, tandis que les problèmes s'aggravent. Ici, c'est contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance qu'il s'agit de lutter. Des milliards d'êtres humains, victimes de ces maux, prennent de plus en plus conscience des privations et de la misère qu'eux-mêmes et leurs familles doivent supporter, alors qu'une petite fraction du monde monopolise la jouissance des biens de la

terre et l'accès aux infinies richesses de la connaissance, de la culture, et de la technique dans tous les domaines.

98. Je crois qu'on nous pardonnera si nous exprimons le sentiment que l'attitude adoptée à l'égard de ces graves problèmes traduit encore dans bien des cas, en dépit de tout ce que l'on dit et fait à ce sujet, une certaine autosatisfaction. Trop souvent, nous le craignons, on envisage ces situations comme s'il s'agissait d'accomplir un acte de bienfaisance ou de charité et non de s'acquitter d'une obligation. Il est vrai que l'obligation en question est purement morale, comme le sont, en vérité, toutes les obligations sur le plan international, mais elle ne cesse pas pour autant de s'imposer à nous. Si l'on abordait ce problème dans l'esprit qui convient, on se rendrait compte qu'il est extrêmement urgent d'y porter remède, ne serait-ce que du point de vue de ce que l'on a qualifié d'"égoïsme éclairé", car en fait c'est une question d'autodéfense. Cela peut paraître paradoxal, mais c'est un truisme que de dire que la prospérité de quelques-uns est alimentée et soutenue par les besoins des masses. Le choix offert à celles-ci se réduit vite à décider soit que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue dans les conditions qui leur sont faites, soit qu'elles doivent tenter de s'approprier par la violence ce dont elles manquent et à quoi elles estiment avoir droit. L'une comme l'autre de ces décisions ruinerait toutes les valeurs actuelles, le juste comme l'injuste, le bon comme le mauvais. Si les milliards de déshérités s'engageaient dans un processus soit d'autodestruction, s'ils abandonnaient cette lutte sans espoir pour la vie, soit d'appropriation par la violence des biens dont ils sont privés, l'humanité et toutes ses réalisations dans le domaine des arts, de la culture, de la science et des connaissances, de même que les valeurs morales et spirituelles, s'écrouleraient et seraient détruites aussi sûrement que par l'emploi des armes nucléaires.

99. Le temps est venu non seulement pour cette organisation, mais aussi pour les gouvernements et les responsables dans le monde entier, de reconnaître leurs obligations inéluctables dans ce domaine. Ceux qui font déjà beaucoup doivent se préparer à donner davantage encore de leurs richesses, et ceux qui font

peu doivent céder progressivement une plus grande part de ce qu'ils possèdent, même s'ils n'ont pas beaucoup. Nous ne pouvons pas tous contribuer dans la même mesure ou de la même façon, mais nous pouvons tous faire un apport précieux à des niveaux divers. Aider nos frères dans le monde entier devrait être l'une de nos préoccupations essentielles, puisque c'est la seule manière de servir Dieu et de lui rendre grâce de toutes ses bontés, matérielles, morales et spirituelles. Nous devons donc nous attacher à prendre rapidement des mesures adéquates pour satisfaire ces besoins énormes et apparemment illimités avant que la misère, la maladie et l'ignorance n'aient le temps de provoquer une folie dévorante qui dévasterait et détruirait tout. C'est dans ce domaine qu'il faut utiliser l'énergie nucléaire pour soulager ces maux qui affligent si cruellement l'humanité et pour conduire les hommes vers le rayonnement de la santé, de la prospérité, de la connaissance et de la sagesse. Nous sommes heureux de noter que, pour reprendre les mots mêmes du regretté Secrétaire général dans l'introduction [A/4800/Add.1] à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation:

"... l'Assemblée générale sera saisie de propositions émanant du Comité consultatif scientifique et appuyées par le Conseil économique et social qui tendent à la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence qui devrait permettre de faire le pas décisif dans la voie de l'application des réalisations techniques modernes aux problèmes des pays économiquement peu développés."

Nous espérons fermement que cette proposition rencontrera l'agrément unanime de l'Assemblée générale.

100. Décidons immédiatement de ne pas utiliser à des fins destructrices nos ressources sans cesse croissantes dans le domaine de la connaissance, de la science, de la technologie et de l'énergie, mais de les mettre au service de notre prochain, afin que pour chacun de nous la vie sur terre devienne une expérience heureuse, entière et enrichissante, au lieu de rester une longue suite de souffrances, de misère et de frustration comme c'est le cas aujourd'hui pour la grande majorité de l'humanité.

La séance est levée à 17 heures.